

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Étaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 38	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
Votants : 46	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou	M. Bréant,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 16 juin 2023	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	
	Lyons-la-Forêt	
	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Saquet,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Biville, Le Tourneur, Jullien, MM. Chivot, Romet,
	Rosay-sur-Lieure	Dulondel, Vieux,
	Touffreville	M. Béharel,
	Val d'Orger	Mme Malhaire,
	Vandrimare	M. Blavette,
	Vascoeuil	M. Dechoz,
		M. Moëns.

Étaient excusés : M. Bonneau, Mme Jourdan.

Pouvoirs : M. Baldari à M. Halot, M. Bézirard à Mme Bachelet, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Grégoire à M. Romet, Mme Grouchy à Mme Lancien, Mme Marteau à M. Cahagne, M. Pillet à M. Godebout, M. Ziéliniski à M. Gavelle.

**Cycle de l'eau : SPANC : approbation du Rapport annuel sur la Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif au titre de l'année 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-5 ;

Vu l'avis des membres de la commission cycle de l'eau en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;

Le Président de l'intercommunalité présente à son assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice, le rapport relatif à la compétence qu'il exerce en matière d'assainissement non collectif. Outre sa transmission au préfet, il est mis en ligne sur l'observatoire national des Services Publics de l'Eau et l'Assainissement (S.I.S.P.E.A).

Le R.P.Q.S contient à minima les indicateurs décrits en annexe V.I du C.G.C.T.

**Le conseil, après entendu et délibéré à l'unanimité,**

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2022, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site du S.I.S.P.E.A [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Rue Martin Liesse  
27380 CHARLEVAL  
Jean-Luc BOMET



*Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.*

*La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.*

# Rapport annuel

Annexe n°28

Sur le prix et la qualité du Service  
Public d'Assainissement Non  
Collectif

# 2022



**Données au niveau de la Compétence**

Code	Titre	Valeur
D301.0	Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	9 537 hab
D302.0	Mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	120 unités
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	49,8 %
VP.166	Nombre d'installations contrôlées jugées comme ne présentant pas de défaut ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	954 unités
VP.167	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	4 884 unités
VP.175	Nombre d'habitants desservis	9 537 hab
VP.181	Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	21 336 hab
VP.267	Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 436 unités

### **Préambule**

*Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (R.P.Q.S) est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.*

*Dans ce cadre, le Président de l'intercommunalité présente à son assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice, le rapport relatif à la compétence qu'il exerce en matière Assainissement Non Collectif. Outre sa transmission au préfet, il est mis en ligne sur l'observatoire national des services publics de l'eau et l'assainissement (SISPEA).*

*Le RPQS contient à minima les indicateurs décrits en annexe VI du CGCT*

# Sommaire

<b>I) CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b>	<b>- 3 -</b>
1) Présentation du territoire desservi	- 3 -
2) Mode de gestion du service	- 3 -
3) Estimation de la population desservie (D301.0)	- 3 -
4) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	- 5 -
<b>II) TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE</b>	<b>- 5 -</b>
1) Redevance des contrôles	- 5 -
2) Recettes d'exploitation	- 6 -
<b>III) INDICATEUR DE PERFORMANCE :</b>	<b>- 6 -</b>
1) Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	- 6 -
2) compétence entretien et vidanges	- 9 -
<b>IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>- 10 -</b>
1) Montants financiers des travaux réalisés	- 10 -
2) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	- 10 -

## I) CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### 1) Présentation du territoire desservi

- Le service est géré au niveau  communal  intercommunal
- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Lyons Andelle
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service
  - Contrôle des installations     Traitement des matières de vidanges
  - Entretien des installations     Réhabilitation des installations     Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Amfreville-les-Champs, Bacqueville, Beauficel-en-Lyons, Bosquentin, Bourg-Beaudouin, Charleval, Douville-sur-Andelle, Fleury-la-Forêt, Fleury-sur-Andelle, Flipou, Houville-en-Vexin, Le Tronquay, Les Hogues, Letteguives, Lilly, Lisors, Lorleau, Lyons-la-Forêt, Ménesqueville, Perriers-sur-Andelle, Perruel, Pont-Saint-Pierre, Radepont, Renneville, Romilly-sur-Andelle, Rosay-sur-Lieure, Touffreville, Val d'Orger, Vandrimare, Vascoeuil
- Existence d'une CCSPL     Oui     Non
- Existence d'un zonage     Oui,     Non
- Existence d'un règlement de service     Oui, date d'approbation : 27/03/2006 (révisé le 21/06/2022)  Non

### 2) Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie avec autonomie financière

### 3) Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 9 537 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 21 336.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire) est de 44 %.

*\* Estimation du nombre d'installations : les données sont exportées du logiciel métier SIG-SPANC. Le fichier est mis à jour au fur et à mesure des contrôles du SPANC.*

*\* \*Estimation de la population desservie par l'ANC : Données INSEE millésimées 2017 entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019.*

*Pour les communes en assainissement non collectif partiel, le nombre d'habitants estimé est calculé en multipliant le nombre d'installations par 2,3 qui est le nombre moyen d'habitants par habitation (donnée INSEE).*

Communes	Estimation du nombre d'installations *	Estimation de la population desservie par l'ANC **
AMFREVILLE LES CHAMPS	192	469
BACQUEVILLE	276	637
BEAUFICEL EN LYONS	147	191
BOSQUENTIN	84	124
BOURG BEAUDOUIN	1	2
CHARLEVAL	232	534
DOUVILLE	122	280
FLEURY LA FORET	218	273
FLEURY SUR ANDELLE	23	52
FLIPOU	165	327
HOUVILLE	104	234
LES HOGUES	380	650
LE TRONQUAY	352	519
LETTEGUIVES	97	206
LILLY	49	86
LISORS	204	356
LORLEAU	99	146
LYONS LA FORET	183	420
MENESQUEVILLE	241	473
PERRIERS SUR ANDELLE	140	322
PERRUEL	238	472
PONT SAINT PIERRE	59	136
RADEPONT	58	133
RENNEVILLE	94	200
ROMILLY SUR ANDELLE	110	253
ROSAY SUR LIEURE	318	536
TOUFFREVILLE	188	358
VAL D'ORGER	443	994
VANDRIMARE	9	21
VASCOEUIL	58	133
<b>Total</b>	<b>4884</b>	<b>9 537</b>

#### 4) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140.

Les éléments indiqués au point B sont pris en compte si la somme des éléments indiqués au point A atteint 100.

Caractéristiques	Oui	Non	Note
A. Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en place de l'ANC			
• Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération.	+20	0	+20
• Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération.	+20	0	+20
• Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans.	+30	0	+30
• Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	+30	0	+30
B. Éléments facultatifs du SPANC			
• Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	+10	0	+10
• Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	+20	0	0
• Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	+10	0	+10
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>120</b>

L'Agence de l'Eau Seine Normandie concentre les aides financières en matière d'assainissement non collectif sur des territoires définis comme prioritaires. Notre territoire ne disposant pas de commune éligible selon la liste définie par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau, la Communauté de Communes ne porte plus d'opération sous maîtrise d'ouvrage publique même si elle dispose toujours de cette faculté. La note de 0 a pour autant été attribuée sur ce point.

En assurant la collecte des matières de vidanges, la CDLA en assure le traitement par une filière agréée suivant les conditions prévues par le marché.

## II) TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

### 1) Redevance des contrôles

Réglementairement, la redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer (s'il le souhaite) à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation,

de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;

- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Par délibération du 10 décembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé du montant des redevances d'assainissement non collectif sur le territoire intercommunal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, à savoir :

Descriptif des redevances	Prix
Contrôle de conception (maîtrise d'ouvrage privée)	100 €
Contrôle de bonne exécution des travaux (maîtrise d'ouvrage privée)	120 €
Contrôle de conception (maîtrise d'ouvrage publique)	60 €
Contrôle de bonne exécution des travaux (maîtrise d'ouvrage publique)	170 €
Contrôle de diagnostic dans le cadre d'une vente	130 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement / an	30 €
Montant équivalent au montant de la redevance majoré pour refus	120 €

## 2) Recettes d'exploitation

	2021	2022
Facturation du service obligatoire en €, dont	162 446 €	140 264,86 €
<i>Contrôle de conception</i>	6 380 €	3 800 €
<i>Contrôle de réalisation</i>	2 880 €	5 400 €
<i>Redevance annuelle de bon fonctionnement</i>	134 786 €	110 654,86 €
<i>vente</i>	18 400 €	20 410 €
Facturation du service facultatif en € (entretien)	12 298,00 €	8 147,00 €
Autre prestations auprès des abonnés en € (changement pompes)	600,00 €	600,00 €
Contribution exceptionnelle du budget général en €	0,00 €	0,00 €
Autre en €	0,00 €	0,00 €

\*La redevance annuelle de bon fonctionnement de 30 euros est prélevée sur la facture d'eau en deux fois 15 euros, excepté pour les communes de Touffreville et de Lisors. Pour ces dernières, la facture est assurée en interne.

### III) INDICATEUR DE PERFORMANCE :

#### 1) Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées comme ne présentant pas de défaut ou mises en conformité	867	954
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	4 868	4 884
Autres installations contrôlées mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 238	1436
Taux de conformité en %	42,3	48,9

### Contrôle des travaux sur l'année 2022

Suivi des créations et des réhabilitations d'ANC sur l'année 2022			
Création d'une installation	Réhabilitation d'une installation <b>NON CONFORME sans risque environnementale ou pour la santé des personnes</b>	Réhabilitation d'une installation <b>NON CONFORME avec risque environnementale</b>	Réhabilitation d'une installation <b>NON CONFORME présentant un danger pour la santé des personnes</b>
18	Suivi des réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage <b>publique</b> en 2021		
	0	0	0
	Suivi des réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage <b>privée</b> en 2021		
	4	0	1

La Communauté de communes Lyons Andelle est compétente en matière de réhabilitations. Toutefois, aucune réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique n'a été réalisée en 2022, l'Agence de l'eau ne subventionnant plus la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Répartition des contrôles par commune

Communes	Contrôles de ventes	Réhabilitations privées contrôlées
AMFREVILLE LES CHAMPS	5	1
BACQUEVILLE	6	0
BEAUFICEL EN LYONS	4	0
BOSQUENTIN	3	0
BOURG BEAUDOUIN	0	0
CHARLEVAL	4	0
DOUVILLE	2	0
FLEURY LA FORET	9	1
FLEURY SUR ANDELLE	0	0
FLIPOU	7	1
HOUVILLE	2	1
LES HOGUES	14	1
LE TRONQUAY	15	2
LETTEGUVES	1	2
LILLY	1	0
LISORS	11	1
LORLEAU	3	1
LYONS LA FORET	11	2
MENESQUEVILLE	7	3
PERRIERS SUR ANDELLE	5	0
PERRUJEL	11	0
PONT SAINT PIERRE	0	0
RADEPONT	1	0
RENNEVILLE	4	0
ROMILLY SUR ANDELLE	3	0
ROSAY SUR LIEURE	9	2
TOUFFREVILLE	10	1
VAL D'ORGER	12	2
VANDRIMARE	0	0
VASCOEUIL	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>160</b>	<b>20</b>

Suivi des travaux depuis 2006

Suivi des créations et des réhabilitations d'ANC depuis 2006		
Création d'une installation	Réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage <b>privée</b>	Réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage <b>publique</b>
425	262	289

Point sur les contrôles périodiques de bon fonctionnement

Bilan des conformités depuis le 01/01/2015						
Conforme	Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure	Non conforme			Refus ou absence de contrôle	Total
		NON CONFORME sans risque environnemental ou pour la santé des personnes	NON CONFORME présentant un danger pour la santé des personnes ou risque environnemental	NON CONFORME non-conformité à l'article L1331-1 du CSP		
936	18	1 436	144	92	0	2626
35.64 %	0.69 %	54.68 %	5.48 %	3.50 %	0 %	100 %

Conformément à l'article L 2224-8 du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes a pour obligation de réaliser le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif.

En 2022, 430 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés. A l'issue d'une phase d'appel d'offres, la société SERPA a été retenue pour réaliser les missions de contrôles de bon fonctionnement, mais aussi les contrôles de conception et d'exécution. Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande d'une année renouvelable 3 fois.

## 2) Compétence entretien et vidanges

La SARL Bénard a assuré des prestations d'entretien et de vidanges des systèmes d'assainissement non collectif jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2022. A la suite d'un appel d'offres, la société Maillot a été retenue pour reprendre ces missions. Ce marché permet à la CDCLA de proposer à ses usagers une prestation de qualité à un coût modéré. Les redevances liées à ce marché sont listées ci-dessous :

Descriptif des prestations	Prix en € sans TVA	Qté réalisée et facturée	Montants
Prestation de base : Vidange du système de prétraitement, nettoyage du regard de collecte et du préfiltre. Pour un volume pompé et dans la limite de 30ml d'aspiration :			
- strictement inférieur à 2 m <sup>3</sup>	190,00 €	3	570,00 €
- de 2 à 3,9 m <sup>3</sup>	220,00 €	7	1 540,00 €
- de 4 à 4,9 m <sup>3</sup>	250,00 €	2	500,00 €
- de 5 à 5,9 m <sup>3</sup>	280,00 €	1	280,00 €
- de 6 à 7,4 m <sup>3</sup>	308,00 €	.....	.....
- de 7,5 à 9 m <sup>3</sup>	338,00 €	.....	.....
Poste de relevage : vidange et nettoyage	112,00 €	.....	.....
Mise en place de tuyaux d'aspiration supplémentaires à 30 mètres	13,50 €	4	54,00 €
Dégagement des ouvrages	82,50 €	.....	.....
Désobstruction de réseau si mise en charge	105,00 €	.....	.....
Intervention urgente (soit un délai inférieur à 6 heures ouvrées selon les horaires de la CDCLA à partir de la demande). Plus-value en % des prestations réalisées	30,00 %	1	66,00 €
Séparateur à graisse « non domestique » (restauration collective, salle des fêtes...) : vidange et nettoyage Pour un volume d'ouvrage et dans la limite de 30 ml d'aspiration :			
- jusqu'à 1 m <sup>3</sup>	198,00 €	.....	.....
- plus-value par m <sup>3</sup> supplémentaire	80,00 €	.....	.....
<b>Total en € HT :</b>			<b>3 010,00 €</b>

#### IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

##### 1) Montants financiers des travaux réalisés

Le montant financier des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2022 est de 0 €.

##### 2) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
	0 €